

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN PPCMOI

Résolution # 5694.09.21

Adresse de la propriété : 3000, Rang 3 de Simpson – lot 4 333 639

Que lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, les membres du conseil municipal ont adopté la résolution identifiée en rubrique et qu'elle a pour effet de clarifier les usages autorisés sur le lot 4 333 639 dans la zone RUR-3 telle que définie au règlement de zonage révisé # 437 comprenant l'usage camping et ses usages complémentaires.

Ledit règlement a été approuvé par le comité administratif et de planification de la MRC de Drummond lors d'une séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021.

Un certificat de conformité a été délivré le 25 novembre 2021, date à laquelle ledit règlement est entré en vigueur.

Tout intéressé peut consulter ladite résolution pendant les heures d'ouverture au bureau municipal situé au 4055, rue Principale à St-Cyrille.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 29 décembre 2021

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'Urbanisme

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 420 et 431 du Code Municipal)

Résolution # 5694.09.21

Adresse de la propriété :
3000, Rang 3 de Simpson – lot 4 333 639

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 29 décembre 2021, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^{ème} jour de décembre deux mille vingt et un (2021).

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'Urbanisme